



14ème législature

Question N° : 103908	De M. Jean-Claude Bouchet (Les Républicains - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > chiens	Analyse > généalogie canine. perspectives.
Question publiée au JO le : 25/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017		

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement concernant les pedigrees délivrés aux chiens. En France, la Société centrale canine dépend, pour l'international, de la Fédération cynologique internationale, cette dernière bloquant les pedigrees des autres fédérations internationales comme par exemple l'Union cynophile internationale, l'Union kennel club, l'Alianz canine worldwide... Cela empêche, à l'international, toutes diversités génétiques et échanges entre les éleveurs. Une directive européenne semble interdire pourtant ce monopole 91/174/CEE. Il souhaiterait avoir des informations plus précises sur ce décret, et notamment savoir si, dans le livre d'origine unique français, l'acceptation de toutes les origines de chiens de race avec pedigree de toutes les fédérations ou groupements d'éleveurs dans le monde, est prévue et reconnue dans leurs propres pays.